

**DECISION N° 20230606_P_077
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »****Département de la
Haute-Loire****Arrondissement
D'YSSINGEAUX****Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE****VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,**VU** la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,**Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance****Objet : Signature d'une convention de prestations avec « La Ferme Bio d'Anne-Marie » pour l'organisation d'une visite de la ferme et découverte de produits bio à destination des enfants de la crèche « Les Matrus »****Le Président,****N° 20230606_P_077****Décide**

De signer une convention avec :

OBJET**Anne-Marie JANUEL
Les Combes
13 chemin des Quarres
43600 Sainte-Sigolène****N° SIRET : 480 169 630 000 13**

Pour l'organisation d'une visite de la ferme Bio d'Anne-Marie et une collation pour découvrir les produits bio de la ferme, à destination des enfants de la crèche « Les Matrus ».

Date et lieu :

Le jeudi 29 juin à la ferme de Sainte-Sigolène.

Public concerné :

6 enfants et 2 accompagnateurs.

Montant : 56.00 € TTC

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 06 juin 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

